

# Meulan le mag n°12



**Meulan**  
*en-Yvelines*

**le mag n° 12**

mai 2016

## édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

La liberté d'expression... une notion à la mode au moment où des groupuscules se rassemblent la nuit au nom de la démocratie pour ne défendre finalement que la pensée unique, avec toute l'ouverture d'esprit que nous avons pu constater.

Dans un système démocratique, quel que soit le mandat, une majorité fait face à une opposition, ce qui fait la richesse du débat politique et est plutôt sain.

Que cette opposition s'agisse et fasse signer des pétitions, pourquoi pas, chacun sa vision de la chose publique, mais que cette opposition impute au Maire des procédés d'intimidation à l'encontre de ses administrés et, à ce titre, place sa pétition sous scellés chez un huissier pour protéger les pétitionnaires, ou bascule si dans des accusations qui, si elles n'étaient pas si traquées, seraient comiques.

Il s'agit d'une grave déformation de la réalité : la déposé plainte contre des internautes, et continue sans hésitation à le faire, concernant des propos calomnieux circulant sur les réseaux sociaux.

Etre un élu, une personne publique, expose à la critique mais n'impose en aucun cas d'accepter d'être injurié ou diffamé, sans contre mesure nos lois, heureusement, nous protègent.

Là se situe la limite de la liberté d'expression, ce que conteste l'opposition meulanaise qui trouve parfaitement normal de se faire insulter.

Nous ne participons évidemment pas le même sens des valeurs républicaines.



**Cécile Zambelli-FONCIAU**  
Le Maire  
Membre du Bureau de la CCMM  
Conseiller d'Administration des Yvelines

## L'actu

### Le budget 2016 à la loupe

Le budget primitif 2016, voté le 13 avril dernier, a été à nouveau élaboré dans un contexte particulièrement difficile.

D'une part, la commune marque de visibilité sur les perspectives financières de la Communauté Urbaine qu'elle a intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'autre part, cette année encore, ce sont 3,7 milliards d'€ (21% du déficit public) qui sont retirés aux collectivités afin de résorber un déficit public dont elles ne sont responsables qu'à hauteur de 9%. Enfin, à ce désengagement de l'Etat s'ajoutent à Meulan les conséquences d'une gestion imprudente entrainant un déficit structurel qui a conduit à une hausse de la fiscalité en 2015.

Cette-ci est aujourd'hui pour la commune le levier indispensable au financement des investissements permettant de limiter les recrus à l'impourt.



Des arbres plantés... 0,5  
La mortalité du CHAMM 0,7  
Tous en forme 0,10

Document(s)

[Télécharger le magazine](#)